Sécurité routière: priorités, rapport d'avancement des actions

2000/2136(COS) - 18/01/2001 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant à une large majorité (313 voix pour, 135 contre et 51 abstentions) le rapport de Mme Ewa HEDKVIST PETERSEN (PSE, S) sur les priorités de la sécurité routière dans l'Union, le Parlement européen s'est largement rallié à la position de sa commission au fond (se reporter au résumé précédent). En particulier, le Parlement européen a largement soutenu (264 voix pour, 215 contre et 14 abstentions) la demande de la commission visant à ce que, sur l'ensemble du territoire de l'Union européenne le taux d'alcool maximum autorisé soit de 0,5 mg par litre. Un instrument juridique contraignant est donc attendu en la matière en lieu et place de la recommandation non contraignante actuelle du Conseil. La plénière a également insisté pour que la Commission examine les conditions de travail des conducteurs professionnels et prépare de nouveaux rapports sur la fatigue au volant (conduite de longue durée), le temps de travail, le rôle de l'alcool et l'impact de la prise de médicaments et de drogues sur les conducteurs professionnels. Pour le Parlement, la législation actuelle sur le temps de conduite et les périodes de repos n'est pas suffisante pour garantir aux conducteurs des horaires de travail acceptables. Il faut donc harmoniser le contrôle et l'application de la loi dans toute l'Union. D'autres amendements ont été adoptés par la plénière concernant la sécurité dans les tunnels routiers ainsi qu'en ce qui concerne les barrières de sécurité pour les motocyclistes. Enfin, le Parlement a estimé en plénière que l'objectif à long terme doit être que plus aucun citoyen européen ne meure ou ne soit blessé sur la route.